



**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**  
**MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN CONDUITE D'OPERATION**  
**(Appel d'offre ouvert)**

**1 – Pouvoir adjudicateur**

**SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE** (SIM) représentée par son Directeur Général Monsieur Ahmed Ali MONDROHA – BP 91 – 97 600 Mamoudzou – Mayotte – tel : 02 69 61 11 13 – fax : 02 69 61 14 95.

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM

**2 – Mode de passation des marchés**

Procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

**3 – Objet du marché et lieu d'exécution**

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en conduite d'opération pour la réalisation de l'opération « **LES PLANTINS** », dans le village de Dzoumogné dans la commune de Bandraboua.

Code NUTS / FRY50

CPV / 71 356 200 Services d'assistance technique

**4 – Financement des opérations**

Subventions, crédit d'impôt et emprunts bancaires.

**5 – Caractéristiques principales des missions**

Pour rappel, cette opération sera attribuée à une équipe d'opérateurs économiques en Conception-Réalisation.

Les missions se déclinent en 3 phases :

1. Assistance en phase Travaux
2. Assistance en phase Réception
3. Assistance en phase Garantie de Parfait Achèvement

**6 – Démarrage et durée prévisionnelle**

- Opération en cours de travaux

**8 – Conditions relatives aux marchés**

Prix ferme, actualisable, non révisable.

Délai global de paiement : 30 jours

Langue : français

Unité monétaire : euro

**9 – Conditions de participation**

Le groupement attributaire du marché devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le mandataire devra avoir nécessairement la qualité aptitude à exercer l'activité professionnelle objet de la présente consultation et ne pourra soumissionner que dans une seule équipe et/ou groupement.

Les autres membres du groupement pourront soumissionner dans plusieurs équipes.

Les candidats désirant participer à cette consultation, devront présenter obligatoirement des compétences dans leur domaine pour lequel ils se portent candidats.

Le mandataire de chaque groupement ou son représentant devra assurer une présence permanente sur le département de Mayotte.

## **10 – Les dossiers de candidatures contiendront notamment :**

(Voir règlement de consultation)

## **11 – Jugement des candidatures et offres et choix de l'attributaire**

Les candidatures seront examinées au regard des critères de sélection suivants :

- Valeur technique de l'offre : **40 %**
  - Compréhension du besoin et des enjeux de la mission : 10%
  - Qualité et réalisme du planning d'intervention proposé : 10%
  - Pertinence du dispositif de suivi qualité et des outils de reporting proposés : 9%
  - Pertinence des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché, appréciée au regard : 9%
    - Une attention sera également portée sur les compétences, les expériences et la disponibilité de l'équipe dédiée.
  - Valeur ajoutée : 2 %
- Prix : **60 %**

## **12 – Conditions de retrait et de remise des dossiers**

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

## **13 – Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres**

Les candidatures et les offres seront envoyées sous la forme dématérialisée sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) sauf les éléments ne pouvant pas être envoyés sous la forme dématérialisée

## **14 – Date limite de réception des candidatures et offres : Lundi 24 novembre 2025 à 23H55**

## **15 – Date de publication : Mercredi 06 novembre 2025**

## **16 – Procédure de recours**

### **16.1 – Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

### **16.2 – Introduction des recours**

Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile